

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	BRETON Maxime
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	072Z1147 <i>Breton Maxime</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AUTOTEST 310, Av G. Durand 72100 - LE MANS
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S072Z099
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	06/02/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	Baptiste TEILLET <i>Baptiste Feillet</i>

## CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	1	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 06/02/2027
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.  
 NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

# Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



Contrôleur : BRETON Maxime

## VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : FN-819-RX      Catégorie de véhicule : M1      Energie : ES  
Date de mise en circulation : 13/02/2020      N° PV : 25121593

## SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
24120006	11/10/2024	RAS
24120042	16/10/2024	RAS
24120103	19/10/2024	
24120585	25/11/2024	RAS
24120640	29/11/2024	RAS
24120641	29/11/2024	RAS
24120733	05/12/2024	RAS
24120925	18/12/2024	RAS
24120995	26/12/2024	RAS
24121013	30/12/2024	RAS



Contrôleur : BRETON Maxime

## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	



Contrôleur : BRETON Maxime

## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
	<b>FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur</b>  Non concerné.	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
<b>GÉNÉRALITÉS</b>		CONFORME
<b>Préparation</b>		CONFORME
<b>SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :</b>	<b>Fonction 0 - Identification du véhicule</b>	CONFORME
	<b>Fonction 1 - Équipements de freinage</b>	CONFORME
	<b>Fonction 2 - Direction</b>	CONFORME
	<b>Fonction 3 - Visibilité</b>	CONFORME
	<b>Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques</b>	CONFORME
	<b>Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions</b>	CONFORME
	<b>Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis</b>  <hr/> 2.3.6.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i>  ➤ 6.1.7. Transmission : Mauvaise méthodologie de contrôle.	NON CONFORMITÉ
<b>Fonction 7 - Autres matériels</b>	CONFORME	



Contrôleur : BRETON Maxime

## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	<b>Fonction 8 - Nuisances</b>	CONFORME
	<b>Fonction 10 - Véhicules de dépannage</b> Non concerné.	
	<b>Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire</b> Non concerné.	
	<b>Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile</b> Non concerné.	
	<b>Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur</b> Non concerné.	
<b>MODALITES FINALES</b>		CONFORME